



## AVIS D'ATTRIBUTION

L2122-1-1 alinéa 1

### MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU DE 10 000 M<sup>2</sup> DE TERRAIN NU SUR LA COMMUNE DE SAINT-CLEMENT-DE-REGNAT POUR UNE ACTIVITE ECONOMIQUE

#### 1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

Direction Immobilière Territoriale Sud Est, dont les bureaux sont sis Campus Incity, 116 Cours Lafayette – CS13511 – 69003 Lyon, représentée par son Directeur Madame Sophie Matrat dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.

#### 2. Correspondant :

Renseignements techniques et administratifs : DIT Sud Est, Gestionnaire Yxime, M. Flavien TONNELIER / Courriel : ftonnelier@yxime.fr / Téléphone : 07.78.67.78.24 / Adresse : Cité Park – 23 avenue de Poumeyrol – 69300 Caluire et Cuire.

#### 3. Objet de la procédure :

La convention d'occupation objet du présent avis porte sur la mise à disposition d'un terrain non bâti d'une surface de 10 000 m<sup>2</sup> sis avenue de la Gare à Saint-Clément-de-Régnat (63310).

#### 4. Procédure :

La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article L2122-1-1 alinéa 1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

#### 5. Attribution :

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans l'avis de publicité, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société LIMAGRAN dont le siège est sis rue Henri du Mondor, Biopôle Clermont Limagne à Saint-Beauzire (63360).

Date d'effet de la convention d'occupation : 1er juillet 2019

#### 6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis.

#### 7. Information sur les recours

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, 6 cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand cedex 1  
Téléphone : 0473146100 – Télécopie : 0473146122  
Courriel : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr